

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2026**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 12 Mars 2026 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 05 Mars 2026.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Absent :** Hervé DELPUECH

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 24 Février 2026 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Logement communal
- Commerce multi-services

**Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.**

**II : Finances: Budget principal : vote du compte financier unique 2025- Affectation du résultat 2025/ Budget eau et assainissement : vote du compte financier unique 2025- Affectation du résultat 2025/ Délibérations fiscales :**

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

- Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents
- Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents
- Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

M. le Maire, Clément ROUET, en qualité d'ordonnateur comptable, sort de la salle.

- Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte financier unique du budget principal de la commune:

|                | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 431 280.94€ | 533 600.51€ |
| Investissement | 636 701.58€ | 642 805.59€ |

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget communal, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 102 319.57€.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 16 766.01€.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil municipal d'affecter la somme de 0.00 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

- Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte financier unique du budget AEP de la commune :

|                | Dépenses    | Recettes   |
|----------------|-------------|------------|
| Fonctionnement | 95 774.42€  | 98 304.08€ |
| Investissement | 165 189.14€ | 47 101.95€ |

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget eau et assainissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 2 529.66 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un déficit de 142 610.19 €.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil municipal d'affecter la somme de 2 529.66 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil Municipal l'adoption des comptes financiers uniques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les comptes financiers uniques pour l'exercice 2025 d'une part pour le budget principal de la commune, d'autre part pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement ainsi que les propositions d'affectation du résultat.**

M. le Maire, Clément ROUET, réintègre la salle.

### **III : Logements communaux :**

M. le Maire propose au Conseil que le logement libéré par Pauline MOLES, situé au 5 Rue Jean Loubière, soit attribué à Mme Sandrine TILLY, future gérante du commerce multiservices, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026.

M. le Maire propose de fixer le loyer à 377.40 €, avec gratuité du loyer pendant la période de travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la location du logement situé au 5 Rue Jean Loubière à Mme Sandrine TILLY, avec un loyer mensuel de 377.40 €.**

Monsieur le Maire propose que le logement T4 libéré au 1<sup>er</sup> juin 2026 par Charlotte REGIMBEAU, situé au 1bis Chemin des écoliers, soit attribué à Monsieur Didier DELAGE et Madame Lydie MAURICE à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

M. le Maire propose de fixer le loyer à 533 €, plus 100 € de provision sur charges.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la location du logement T4 situé au 1bis Chemin des écoliers à M. Didier DELAGE et Mme MAURICE, avec un loyer mensuel de 533 € et 100 € de provision de charges.**

### **IV : Commerce multiservices :**

M. le Maire propose au Conseil de fixer le loyer du local commercial situé 5 rue des commerces.

M. le Maire propose de fixer le loyer à 500 € mensuel, plus 100 € de provision sur charges.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer à 500 € le loyer mensuel pour la location du commerce multiservices situé au 5 Rue des Commerces à la société CONDAT SERVICES, représentée par Mme Sandrine TILLY.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **➤ Achat sécateur :**

M. le Maire présente au Conseil une facture de l'entreprise Mondor Motoculture concernant l'achat d'un sécateur à batterie, pour un montant de 215.83€ HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à régler la facture de l'entreprise Mondor Motoculture pour un montant de 215.83€ HT.**

#### **➤ Cession d'une armoire à rideaux :**

*Christelle GARRIGOUX sort de la salle.*

M. le Maire propose au Conseil la cession d'une armoire à rideaux inutilisée à la SAS GARRIGOUX acquise en 2010 au tarif de 328.90 € TTC.

Après concertation entre les membres du Conseil, et tenant compte de la vétusté du mobilier, il est décidé de céder l'armoire au tarif de 200 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la cession d'une armoire à rideaux à la SAS GARRIGOUX au tarif de 200 € TTC.**

*Christelle GARRIGOUX réintègre la salle.*

**AGENDA:**

**Les élections municipales se tiendront le dimanche 15 mars 2026 entre 8h et 18h.**

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.